

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2020

Le 5 novembre 2020 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la mairie de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15– M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, M. François Cardin, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : 4 – Mme Martine Coquoin, MM. Bertrand Lecoer, François Poisson et Paul Quinette.

Secrétaire de séance : Clothilde Lepourry

Date de convocation : 30 octobre 2020 affichée le 30 octobre 2020

Les comptes rendus des réunions des 3 septembre 2020 et 5 octobre 2020 ont été validés à l'unanimité des présents.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- La mairie a reçu le faire-part de naissance de Suzon Zéwé après avoir adressé une carte de félicitations.
- Michèle Bezard nous félicite pour le nettoyage de l'église ainsi que la propreté du cimetière.
- Tient à féliciter le papa de Mila Quinette née le 31 octobre 2020. Troisième naissance au sein des membres du conseil municipal, du jamais vu !
- Pour faire suite à la remarque émise lors de la réunion dernière, un courrier a été adressé à Ouest France le 14 octobre pour les informer des nombreuses anomalies.
- Suivant le décret 2020-1310 du 29 octobre, les cérémonies du 11 Novembre se feront en effectif réduit, comme pour celles du 8 mai dernier.
- Il faudra prévoir dans le prochain journal communal, un article pour chacune des associations de la commune ainsi qu'un focus sur le transport solidaire.
- Il a été suggéré de mettre en place une commission de fleurissement de la commune. Elle est composée de Florent Silières, Nathalie Muller, Martine Coquoin, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, Mariette Gardie, Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry et Lise Bourdon.

DELIB 2020-10-01 – CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE – rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires scolaires, informe le conseil que Mme Evelyne Vibert peut prétendre à l'avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. De ce fait, il est proposé de passer du grade d'adjoint technique titulaire à adjoint technique territorial principal de 2e classe à compter du 1^{er} janvier 2021. Il convient donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir le nommer dans son nouveau grade.

Il est précisé que cette décision sera applicable en cas d'avis favorable du comité technique paritaire (CTP) sur le projet ci-dessous exposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide :

- de créer, à compter du 1er janvier 2021, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2e classe (grade d'avancement),
- d'inscrire au budget de l'exercice, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants au grade et emploi ainsi créé,
- d'autoriser M. le Maire et le Receveur Municipal, chacun pour ce qui les concerne, d'exécuter la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité,
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2021 de la manière suivante

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif au 01.01.21	Durée hebdomadaire du service
Adjoint technique titulaire	C	1	35/35 ^e
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	C	+ 1	35/35 ^e

DELIB 2020-10-02 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ATSEM – Rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller informe le conseil municipal qu'il serait bien d'harmoniser le temps de travail de Mme Géraldine Alarco et de la passer à 35 h semaine (au lieu de 34 h).

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents non complet

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent Technique Spécialisé dans les Ecoles Maternelles permanent à temps non complet (34 heures) en raison de nécessités de service qui conduisent au projet de modification du temps de travail

Après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité des votants, pour augmenter le temps de travail hebdomadaire d'une heure à Mme Géraldine Alarco à compter du 1^{er} janvier 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES ECOLES – Rapporteur : Nathalie Muller

Le conseil des écoles s'est réuni le jeudi 14 octobre 2020 dans la salle des fêtes de Sainteny.

Les parents d'élèves se sont bien mobilisés lors du vote de leurs représentants avec une participation de 69 % de votants.

Le directeur de l'école, M. Yohann Leforestier a informé que le projet d'école consistait à une classe de mer pour l'ensemble du groupe scolaire, sur 3 jours et une journée pour les enfants de maternelle. Il est prévu de suivre un skipper lors du vent des globes pour les CM1 et CM2. Le blog du groupe scolaire est reconduit.

DELIB 2020.10.03 – ASSAINISSEMENT – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019– RPQS – Rapporteur : Florent Silières

M. Florent Silières, adjoint, présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019, vu avec les services du Satese.

Le réseau d'assainissement dessert 253 abonnés sur 280 abonnés potentiels pour un volume facturé de 18 704 m³ (baisse de 3.82 % par rapport à 2018). Le prix du m³ assaini est de 1.89 € TTC à Sainteny pour une moyenne départementale qui se situe à 2.26 € en 2017.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement collectif est de 4.215 km, hors branchements.

Le montant des impayés, au niveau assainissement, s'élève, à ce jour, à 3 384.03 €.

Les données sont consultables en mairie et sur internet sur le site public d'assainissement collectif www.services.eaufrance.gouv.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend note du rapport annuel sur le prix et la qualité du service et demande à ce qu'il soit remédié aux problèmes constatés.

COMMISSION ASSAINISSEMENT – rapporteur : Florent Silières

Au vu de la situation du budget annexe 'assainissement' et des travaux à prévoir sur le réseau, la commission va se réunir prochainement afin d'étudier les différentes solutions à mettre en place pour pallier aux 15 000 € manquants sur les cinq années à venir.

DELIB 2020.10.04 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES DES FETES – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet.

M. le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous a eu lieu avec M. Matthieu Le Blond, inspecteur des finances publiques dans le courant du mois de septembre dernier. Il a été évoqué, entre autres, les modalités de location des salles des fêtes et demande que les contrats de location soient revus.

Un projet d'un nouveau contrat de location a été édité avec, entre autres modification, l'encaissement immédiat du montant de location de la salle, l'encaissement possible de la caution si l'utilisateur de la salle des fêtes ne vient pas régulariser le solde de la location (vaisselle, électricité, etc.) et la demande d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Le détail du reste dû de la location de la salle sera adressé à l'organisateur afin qu'il régularise la situation dans les quinze jours suivant la location. Une date limite sera indiquée sur ledit détail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour procéder à la mise en place du nouveau contrat de location à compter du 1^{er} janvier 2021.

DELIB 2020.10.05 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'abonder les comptes relatifs au versement des salaires et des indemnités aux élus. Il est donc nécessaire de passer les écritures suivantes :

. 615221 – entretien des bâtiments – réserve	- 14 000.00 €	
. 6411 – personnel titulaire		+ 8 000.00 €
. 6455 – assurance du personnel		+ 4 000.00 €
. 6531 – indemnités des élus		+ 2 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour modifier le budget communal en fonction des écritures ci-dessus.

DELIB 2020.10.06 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal que la dépense liée au levé topographique des HLM (lotissement Les Châtelets) a été payée sur le budget communal alors que la dépense aurait dû faire l'objet d'une écriture sur le budget du lotissement. Par mesure dérogatoire, et après accord des services de gestion comptable de Saint-Lô, il conviendra d'amortir totalement le montant de cette étude au compte 6811/042 – Dotation aux amortissements.

Les crédits au compte 6811/042 n'étant pas suffisants, il est nécessaire de les augmenter suivant les écritures ci-dessous :

. 615221 – entretien des bâtiments – réserve	- 1 182 €	
. 6811/042– dotation aux amortissements		+ 1 182 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour modifier le budget communal en fonction des écritures ci-dessus.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE – Rapporteur : Nathalie Muller

Une réunion a eu lieu, le mercredi 28 octobre, en présence de M. Blanche de la bibliothèque départementale de prêt. Il nous rappelait que la convention triennale signée en 2017 est arrivée à son terme. Une nouvelle convention sur 5 ans va être adressée pour validation. Toutefois, des impératifs seront demandés, à réaliser sur 5 ans, notamment à savoir :

- . passer le local de la médiathèque à une superficie de 90 m² (actuellement 60 m²), réalisable en rajoutant la salle des associations comme annexe à la médiathèque
- . passer à 8 heures d'ouverture par semaine (actuellement 6 h),
- . augmenter le budget à 2 500 € (actuellement à 2 200 €) afin d'avoir un fond de roulement de 300 € pour des activités culturelles,
- . assurer la continuité du service avec du personnel au grade actuel de l'agent en place, aidée d'un ou deux bénévoles ayant suivi la formation assurée par la BDP.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

Aménagement des anciennes écoles de Saint-Georges-de-Bohon

L'ouverture des plis va être repoussée du fait que l'architecte n'a toujours pas fait paraître le marché public dans la presse ceci malgré les nombreuses relances téléphoniques journalières effectuées.

Poteaux incendie

Les poteaux incendie situés route de Carentan et au croisement du lieu-dit La Haute Cour sont défectueux et/ou hors d'usage. Il est nécessaire de les remplacer. Un devis a été demandé. Chaque remplacement à un coût de 2 640.37 € TTC (l'unité) soit une dépense totale de 5 280.74 € TTC (dépense au compte 21568 « autre matériel »). A l'unanimité des votants, le conseil accepte la réalisation des travaux.

Salle TAP de Saint-Georges-de-Bohon

Il est proposé d'équiper la salle 'tap' contiguë à l'église en salle de réunion pour les associations locales, avec l'installation d'une kitchenette qui nécessite un raccordement en eau. Un devis a été demandé pour 1 190 € HT. Le conseil, à l'unanimité des votants, accepte la proposition de l'entreprise Angot Fabrice basée à VESLY.

Il serait nécessaire de prévoir également des tables. Cette dépense est à prévoir sur le budget 2021.

Groupe scolaire

- . Des travaux ont été effectués pendant la période des vacances de la Toussaint
- . Un abri 'lave-mains' a été construit dans la cour de l'école, avec un équipement 'eau chaude'. Les travaux ont été effectués par le personnel communal à hauteur de 20 h. L'établissement du coût réel des travaux est en cours de calcul.

Broyage

Un broyage à plat des bernes a été effectué, en totalité, sur les deux communes historiques pour un temps passé de 30 heures.

Station d'épuration

Les roseaux ont été coupés par l'Abec et enlevés par la commune. Un contrôle de la Satèse (Service Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux – conseil départemental de la Manche) a eu lieu ce matin.

DELIB 2020.10.07 – BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Sur proposition de M. le maire, le Conseil Municipal décide d'offrir, à chaque membre du personnel communal, 3 bons d'achat d'une valeur de 25 € soit un montant total de 75 € par agent, à valoir auprès des différents commerçants de Sainteny qui ont accepté de recevoir ces bons (un bon par commerçant).

Ces bons d'achat seront distribués aux agents de la commune, chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte d'offrir à chaque agent communal, 3 bons d'achat d'un montant total de 75 € auxquels il sera ajouté une bouteille de champagne et une boîte de macarons du fait qu'ils ont travaillé pendant le premier confinement.

BONS CADEAUX POUR LES AINES – Rapporteur : Chantal Lelavechef

La délibération sera revue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mme Chantal Lelavechef, adjointe en charge des affaires sociales, tient à remercier le secrétariat, ainsi qu'Armelle, la stagiaire du centre de gestion, pour leur investissement dans ce dossier.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION RURALE – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de la commission rurale, informe que, lors de la réunion du 22 octobre 2020, il a été décidé de mettre en place deux équipes de surveillance sur le territoire qui aura pour but de contrôler l'état des haies, des fossés, etc.

L'équipe 'nord' est composée de Mme Nelly Bataille et MM. Florent Silières et Lionnel Lepourry. L'équipe 'sud' est composée de MM. Gilbert Michel, Bertrand Lecoœur et François Poisson.

En ce qui concerne l'empierrement, il est demandé de préparer un budget en 2021, sur 3 ans.

M. Gilbert Michel rappelle que la date limite des candidatures écrites pour la location des terres communales est arrêtée au vendredi 13 novembre à 18 h.

DELIB 2020.10.08 – LOCATION D'UN CABINET DE LA MAISON MEDICALE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, informe le conseil municipal que M. Pierre Letenneur, psychomotricien, a fait part à la commune, par courrier recommandé daté 20 juillet 2020 qu'il quittait le cabinet qu'il occupe à compter du 30 novembre 2020. La commune a accusé réception dudit courrier par courrier recommandé du 5 août 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte cette résiliation à la date du 30 novembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Sur la page facebook, Mme Hamel demande de remettre le panneau de la rue du prieuré à Saint-Georges-de-Bohon
- Au niveau de la mise en service de l'antenne, M. Gilbert Michel informe qu'aux dernières informations données, celle-ci devrait être en service en décembre prochain. Ils sont actuellement en cours de rédactions juridiques des demandes d'autorisation.
- Caméra aux containers : nous sommes en attente du nouveau contact du gendarme Vaultier qui doit venir nous présenter les règles.
- Il est demandé de mettre des bacs de récupération des déchets ménagers au niveau des containers
- Lionnel Lepourry informe le conseil municipal qu'il a été élu 2^e vice-président du SDEM 50

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.